



Convention d'utilisation Base de données « Voisins Solidaires »

Il est décidé de passer convention entre :

L'Association « Voisins Solidaires »
26 rue Saussier-Leroy
75017 Paris

Représentée par David PETAUTON, Président

ci-après désignée « l'Association » ;

Et

Mairie (à compléter).

Représentée par XXXXXXXX, Fonction

ci-après désignée « l'utilisateur » ;

Dans cette convention, il est convenu ce qui suit :

Préambule - La base de données « Voisins Solidaires » a été enregistrée à la CNIL le 7 février 2008 sous le n°1273190

Article 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accès à la base de données et de mise à disposition des fichiers extraits de la Base de Données Voisins Solidaires à l'utilisateur.

Article 2 – Droit de propriété :

La base de données « Voisins Solidaires » est la propriété de l'association qui met à la disposition de la mairie les données concernant son territoire. La fourniture des fichiers ne constitue pas un transfert de propriété, total ou partiel, au profit de l'utilisateur.

Les droits concédés ne sont pas transmissibles par ce dernier.

Ces droits sont limités sur une zone géographique décrite à l'article 3.

Article 3 – Description de la prestation :

Les informations nécessaires à l'utilisation de la base de données sont transmises par l'association.

L'utilisateur accède à toutes les fiches de son secteur géographique d'intervention.

La saisie peut être faite par l'utilisateur ou par l'association en fonction du point d'arrivée du contact.

Article 4 – Conditions et droits d'utilisation des données

4.1 L'utilisateur s'engage par la présente à utiliser cette base de données uniquement pour informer de ses actions sociales ou de solidarité à l'exclusion de tout usage à des fins mercantiles ou politiques.

Il s'interdit tout usage commercial et le prêt ou location du fichier ou toute diffusion.



4.2 De son côté, l'association s'engage à n'utiliser cette base que pour des actions dans le cadre du programme « Voisins Solidaires », à l'exclusion de tout usage à des fins mercantiles ou politiques. Elle s'interdit tout usage commercial et le prêt ou location du fichier.

Article 5 – Responsabilité de l'association

L'association décline toute responsabilité quant à l'utilisation abusive des données par l'utilisateur.

Article 6– Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il en fait.

Article 7 – Clauses de confidentialité

A préciser dans le cas où l'un des deux signataires le souhaiteraient

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée équivalente à celle du contrat de partenariat entre l'association et l'utilisateur.

Article 9 – Cessibilité de la convention

La présente convention ne peut être cédée, en tout ou partie, à titre gracieux ou onéreux.

Article 10 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par l'une des deux parties, pour non respect de ses clauses. A l'issue d'une dénonciation, l'utilisateur s'interdit toute utilisation interne, toute diffusion des données mises à sa disposition dans le cadre de cette convention.

Article 11 – Interprétation de la convention

Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance de la présente convention, dans toutes ses dispositions écrites et déclarent en accepter les termes et conditions.

Fait, à Paris, le xx/xx/xxxx

Pour l'association Voisins Solidaires

Monsieur David PETAUTON

Président

Pour la mairie de XXXXXXXX

Préciser le nom du signataire et sa fonction